

Édition 2025

**Conditions générales d'inscription et d'annulation
aux activités du Mouvement des Aînés Vaud
(ci-dessous le MdA)**

Le MdA organise tout au long de l'année différentes activités, sur inscription, à l'attention de ses membres. Elles peuvent être régulières ou ponctuelles.

Conditions d'inscription

a) Sauf indication contraire, les activités sont également accessibles aux non-membres.

b) Les membres du MdA bénéficient de prix réduits (tarif « Membre »).

c) Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre chronologique d'arrivée.

d) Les activités régulières sont organisées en sessions avec des séances périodiques.

Il y a 3 sessions par année :

I. Janvier – Février – Mars

II. Avril – Mai – Juin

III. Septembre – Octobre – Novembre – Décembre

e) Un programme spécifique d'activités est proposé pour les mois de juillet et août (voir bulletin Avanti!).

f) Les participant·e·s s'engagent pour l'ensemble des séances d'une session.

g) L'inscription se renouvelle automatiquement après chaque session pour la session suivante, sauf désinscription notifiée un mois avant le début de la session suivante, par courrier postal, e-mail ou téléphone à notre secrétariat. En l'absence d'une telle notification, la facture correspondant à la session suivante est due.

h) Le paiement des factures concernant les activités se fait à réception de la facture ou au plus tard avant la première séance. Sur demande, la facture peut être payée en plusieurs fois.

- i) Le MdA se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participant·e·s n'est pas suffisant pour son organisation.
- j) Pour certaines activités, membres et non-membres peuvent participer, sur demande, à une séance d'essai gratuite, pour autant qu'il y ait des places disponibles. Un seul essai par activité et par année sera possible.
- k) Les personnes participant à une activité le font sous leur propre responsabilité. Le MdA ne peut être tenu pour responsable en cas d'accident. Chaque participant·e doit être assuré·e de manière adéquate (RC, accident, etc.).
- l) Les participant·e·s acceptent que leurs données personnelles soient utilisées par le secrétariat pour les recontacter dans le cadre de leur inscription aux activités. Le MdA ne fera aucun autre traitement commercial de leurs données.

Conditions d'annulation

- m) Tout désistement à une activité doit être annoncé au secrétariat par courrier postal ou e-mail. Le non-paiement d'une facture ou une information orale transmise à un·e responsable d'activité n'est **pas considéré comme un désistement valable**.
- n) En cas de désistement ou d'absence, motivés par un certificat médical valide, il doit être transmis au secrétariat dans la semaine après la date de l'événement. Dans ce cas, il ne sera pas perçu de frais de dossier.
- o) En l'absence de certificat médical, des **frais de dossier** seront perçus, soit CHF 35.- pour un désistement annoncé entre **2 -10 jours avant** le début de l'activité.
- p) En cas de désistement de dernière minute (moins de 24 heures) ou d'absence sans présentation d'un certificat médical, la **totalité du montant de la facture** de participation à l'activité est due.
- q) En cas d'absence prolongée à une activité régulière en raison d'une maladie ou d'un accident avec présentation d'un certificat médical valide,
 - les cours qui auraient déjà été payés seront remboursés,
 - la place sera réservée durant 2 mois au maximum.